



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 – Description

Le Comité des Fêtes de Méteren organise un concours de chants le « Méteren Académie » style « Radio-Crochet », le samedi 13 juillet 2019, à 20h00, salle des fêtes sise route nationale Méteren 59 270. Le « Méteren académie » est un concours de chants entre des participants amateurs se produisant en public, au travers de l'interprétation d'une chanson de leur choix, devant un public et un jury en charge de la sélection des gagnants.

### Article 2 – Participation

La participation à ce concours est gratuite. Elle est ouverte à toute personne, à partir de 14 ans révolu, résidant en France métropolitaine, à l'exception des organisateurs. Toute participation au « Méteren académie » suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le dit mineur. (Cf. fiche d'inscription).

Les candidats doivent être des interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes, non professionnels, chantant seuls ou en duo une chanson de leur choix, en langue française exclusivement. Pour des raisons techniques, les groupes ne sont pas admis à concourir.

Ils peuvent chanter en s'accompagnant d'une bande instrumentale, s'accompagner ou se faire accompagner d'un instrument ou chanter a cappella.

La prestation accompagnée d'une bande son (originale ou non) sera fournie par le candidat.

Cet accompagnement musical sera de bonne qualité sonore sur CD audio, clé USB .... Cette bande son devra nous parvenir en même temps que le formulaire d'inscription.

Une mise en scène sera autorisée dans la mesure où celle-ci ne demande pas l'utilisation de matériel à mettre en place.

L'utilisation d'un instrument de musique amplifié pourra de même être autorisée mais devra être soumis au préalable à l'approbation de l'organisateur.

Tous les styles de chansons sont acceptés. Le texte de la chanson interprétée doit être connu par cœur.

Les candidats ne pourront présenter qu'une seule œuvre de leur création ou reprise d'une œuvre connue.

Pour des raisons d'organisation, le nombre de candidats en final est limité à **15**.

Les candidats s'engagent à être présents sur le site du concours le samedi 13 juillet 2019 à 20h00.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Une inscription sur place est possible le jour du concours si le nombre de candidat n'est pas atteint.

### **Article 3 – Inscription**

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur notre site Internet [www.comitefetesmeteren.fr](http://www.comitefetesmeteren.fr). Ils peuvent être complétés directement sur le fichier puis renvoyé par mail à [cdf-meteren@gmail.com](mailto:cdf-meteren@gmail.com) ou par la poste à l'adresse en bas de page. Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de 15 participants sera atteint.

Les candidats recevront la confirmation de leur inscription par mail. Ils acceptent que leur participation soit réalisée sans aucune contrepartie financière, ni remboursement de frais, sur la base du volontariat. Il n'existera aucun lien de subordination entre les candidats et les organisateurs.

Informations à fournir :

- Nom, Prénom, âge, adresse, téléphone, e-mail.
- Autorisation des parents pour les mineurs.
- Titre et interprète de l'œuvre choisie.

### **Article 4 – Principe du concours et déroulement :**

Le concours aura lieu salle des fêtes (en extérieur ou intérieur en fonction du temps) devant un public lors des festivités du 13 juillet 2019 à compter de 20h00.

Les participants seront appelés sur la scène par ordre d'inscription pour interpréter le titre, choisi par eux, d'une durée minimale de 2 mn et maximale de 4:30mn.

Le jury est composé de 4 ou 5 personnes : ces personnes sont membres du Comité des Fêtes et de personnes du domaine artistique (école de musique/chorale/ harmonie). Les décisions du jury sont sans appel.

La prestation sera jugée les critères suivants :

- La justesse dans les sons et les hauteurs
- Le respect du rythme de la musique
- La couleur et le timbre de la voix
- La présence et l'aisance sur scène
- La musicalité, la sensibilité, la transmission

d'une émotion

- Le respect du texte

Le vainqueur du « Méteren académie » sera celui qui aura acquis le maximum de points à l'issue de l'épreuve par le jury,

### **Article 5 – Dotation**

Le participant ayant été déclaré vainqueur par le jury gagnera la somme de 150 euros. Le second recevra la somme de 100 Euros. Le troisième recevra la somme de 50 Euros .

Ces lots ne pourront être échangés.

Comité des Fêtes

Mairie –Place César Herreman 59270 METEREN E-mail : [cdf.meteren@gmail.com](mailto:cdf.meteren@gmail.com)

Site internet : <http://comitefetesmeteren.fr> - Facebook : Comité des Fêtes Méteren

### **Article 6 – Droit de reproduction En s’inscrivant au concours, les candidats consentent :**

à l’enregistrement et à la diffusion audio et vidéo, sur tout support, de leur prestation musicale devant le public de la salle des fêtes de Méteren.

Autorisent le Comité des Fêtes de Méteren à publier leur photographie, nom, prénom et localité de résidence dans la presse et les supports publicitaires ainsi que le site Internet du Comité des fêtes de Méteren.

Ces diffusions ne pourront donner lieu à quelconque rémunération ou indemnité de quelque nature que ce soit.

### **Article 7 – Responsabilité**

Le Comité des Fêtes de Méteren, organisateur, se réserve le droit de modifier ou d’annuler le concours si des raisons l’y contraignent. Le règlement du concours est consultable et téléchargeable sur le site internet du Comité des Fêtes [www.comitefetesmeteren.fr](http://www.comitefetesmeteren.fr)

### **Article 8 : Informatique et liberté**

La communication d’informations personnelles est facultative ; elle peut être cependant nécessaire pour la prise en compte de votre demande mais ne se fera pas sans l’accord des candidats majeurs ou des parents pour les mineurs.